

PROCES VERBAL DE REUNION

Présents :

Pour les Organisations Syndicales :

Pour FO : Mme A. PASTRES, M. K. BEN SALEM

Pour la CFDT : Mme J. MAGNIER, M. K. TRITSCHLER,

Pour la CGT : M. M. FEKRACHE,

Pour SUDRAIL : MM. A. KOITA, D. DIOUARA,

Pour la Direction :

Mme S. MEUNIER,

MM. N. CHEIKH, L. OBERT, L.P. LAMBERT, O. MADACI,

Copie :

Mmes L. FOURNIER, C. OBLOJ, M. L. DAIME,

Inspection du travail

De : Omar MADACI

Date : 26/04/2017

COMITE DE TRAVAIL « ETE 2017 » DE PARIS GARE DE L'EST

Début de séance : 14h00.

Rappel de la direction :

Le comité de travail n'est pas une instance de négociations et il n'y a pas de revendications à traiter. Les questions n'ayant pas de liens directs avec le comité de travail ne seront pas traitées.

Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003.

Pour suivre l'application de la réglementation de la durée du travail dans les services et établissements des entreprises visées à l'article 1er dans lesquels le travail est organisé par périodes de vingt-huit jours, il est institué, dans chaque établissement, un comité de travail comprenant des représentants du personnel et des représentants de l'entreprise parmi lesquels au moins un membre du personnel de l'encadrement ayant un pouvoir décisionnaire.

Les représentants du personnel sont :

1° Pour les organisations syndicales ayant des élus délégués du personnel : deux membres choisis parmi les délégués du personnel titulaires ou suppléants et désignés par eux, ou un membre choisi parmi les délégués du personnel titulaires ou suppléants et désigné par eux et un délégué syndical ;

2° Pour les organisations syndicales représentatives dans l'établissement n'ayant pas d'élu délégué du personnel : un délégué syndical.

Le directeur régional du travail des transports ou son représentant participe aux travaux du comité.

Le comité se réunit au minimum deux fois par an, au début de chaque saison horaire (été et hiver). Il examine l'activité prévue de la saison, définit les périodes de pointe, valide les temps définis pour les prises de service et fins de service lorsqu'ils sont différents de ceux définis par accord d'entreprise. Il est informé des types de repiquage et des enchaînements prévus pour la saison. Le comité de travail peut, en outre, être convoqué, dans l'intervalle de ses deux réunions annuelles, à l'initiative de la direction ou à la demande des délégués du personnel membres du comité de travail. Il examine, au cours de ses réunions, les dérogations au présent décret.

1. PRISES ET FINS DE SERVICE

Reconduction des PS-FS existantes pour cette période du 02/07/2017 au 09/12/2017.

D° : Sur le document qu'on vous a remis, les PNO n'apparaissent pas, nous précisons que la PS en HLP sera de 5 minutes, la FS en HLP de 0 minutes au même titre que les agents de Metz et Mulhouse

CGT : Nous demandons que la FS à Strasbourg passe de 30 minutes à 45 minutes au vu des tâches à faire, mais aussi par Tempo.

S. MEUNIER : Nous allons chronométrer le temps de la FS, sur une ou deux journées avant de se prononcer, si nous menons une analyse sur les temps de fins de service, nous devrons également effectuer des mesures sur Paris.

CGT : Les PS et FS à PMP ou PLY ont-elles changées ? Elles sont de 1H30 ?

D° : Ce sera rectifié, ce débat a eu lieu en comité hiver 2017, nous reconduisons cet horaire, soit 1H00 de PS et FS sur site, et 20 en HLP.

2. PERIODES DE FORTES ACTIVITES (Périodes rouges)

- ☞ Les périodes à fortes activités de l'année 2017 : **Semaines 5, 8, 14, 16, 21, 27, 30, 35, 42, 44, 51 et 52**

3. RESERVES :

Horaires de réserve :

Paris

- Matinées Lu à Sa 06h00 - 11h30
- Lu à Di 06h30 - 12h00
- Lu à Di 08h00 - 13h30 ; 09h00 - 14h30,
-
- Journées Lu à Di 10h00 - 15h30 ; 11h00 - 16h30
- Soirées Lu à Di 14h30 - 20h00

Strasbourg

- Matinées Lu à Sa 05h15 - 10h45
- Di 05h45 - 11h15
- Lu à Di 07h00 - 12h30
- 09h00 - 14h30
- 10h00-15h30 et/ou 11h00-16h30
- Soirée Lu à Di 13h30 - 19h00

4. FREQUENCE DES RESERVES :

Rappel :

Pour répartir équitablement les fréquences de réserves entre les agents au sein de chaque unité opérationnelle,

- A titre dérogatoire avec validation des membres du comité de travail, les périodes de réserves peuvent se faire sur 3 semaines consécutives, incluant sur le dit planning une semaine de congé ou toute autre immobilisation.

FO / CFDT / CGT : Nous sommes favorables à cette dérogation

SUD : Nous sommes toujours défavorables à cette proposition qui ne respecte pas l'accord collectif. Ce dernier prévoit des périodes de réserves sur 28 jours, nous n'accepterons pas non plus le positionnement d'un agent en ARN ou en retour de DEC sur l'enclenchement du planning.

CGT : Il ne faudra pas être surpris si une demande de dérogation de congés n'est pas acceptée si un agent est en réserve.

SM : Nous pouvons peut-être pondérer en tolérant par exemple au maximum 2 lignes de planning de réserve à 21 jours et toutes les autres à 28 jours : une fois de plus, l'objectif de cette démarche est uniquement l'équité.

SUD : Nous ne l'acceptons pas. A partir du moment où vous avez positionné une semaine de congés au milieu du planning de réserve, nous demandons le respect strict de l'accord.

SM : Nous n'avions jamais eu connaissance de cette précision

SUD : Vous revenez à chaque comité de travail sur cette demande dérogatoire, en insistant à nous convaincre, on se pose la question si la proposition ne cache rien.

OM : La question sera posée à chaque comité de travail, ce point est prévu par le décret. Notre intention est saine et va dans le sens de l'équité des fréquences de réserve entre l'ensemble du personnel commercial de Gare de l'Est.

Faute d'unanimité, nous maintenons pour la période du 02/07/17 au 09/12/17 la réserve sur 28 jours comme le prévoit l'accord NRF.

FO : Nous souhaitons que vous rajoutiez la phrase en bas du document présenté lors du dernier comité de travail sur la fréquence de réserve

« * En cas de manque d'activité ne permettant pas cette fréquence, la commission planning sera informée. »

OM : Ce sera fait.

5. REPIQUAGES (RPO) :

LO : Les Repiquages qui vous sont présentés sont les mêmes que sur la période Hiver 2017. Nous continuerons à privilégier le repiquage n° 3, quand les courses 2809/2868 ne sont pas utilisées par les agents de PNO.

SM : Cela va dans le sens des remarques du CHSCT : le repiquage N°3 est à favoriser. Nous avons validé en CHSCT l'attribution d'une chambre de jour à la demande de l'agent si la coupure à résidence est supérieure à 3h. Cette application sera effective pour la période du 02/07/2017 au 09/12/2017.

OM : Lors des commissions plannings, nous laissons la latitude aux membres de la commission de proposer des modifications des repiquages, avec un départ plus tôt s'il y en a la possibilité et dans le respect de l'accord NRF.

6. SHUINTAGE

LO : Nous continuerons à maintenir un volume de shuintage au même niveau actuel. Le Shuintage étant le plus fréquemment utilisé est le dimanche sur la rotation 2545/2465.

7. HORAIRES SERVICES ADMINISTRATIFS :

→ Annonce sur la modification des horaires de PS et FS pour la coordination centrale et remise du nouveau document.

Pour les autres services, maintien des horaires pour la période du 02/07/2017 au 09/12/2017,

Caisse : Repas = pause

7h30 à 15h43 Lundi à dimanche

9h00 à 17h13 Lundi à dimanche

10h30 à 18h43 Lundi à Dimanche

GQP (4X2 décalé) :

T. Plein : Matinée : 06h30–15h27 (coupure 11h45-12h30) Lundi à vendredi

Soirée : 10h33–19h30 (coupure 13h15-14h00) Lundi à vendredi

Et 07h30-16h27 (coupure 12h15-13h00) Samedi, dimanche et J. Fériés (1 agent)

08h30-17h27 (coupure 13h15-14h00) Lundi à vendredi

Coordinateur (5X2) :

T. Plein : Matinée : 06h30–14h54 (coupure 12h30-13h30) Lundi à vendredi

Journée : 09h36-18h00 (coupure 13h00-14h00)

Soirée : 11h06–19h30 (coupure 13h15-14h15) Lundi à vendredi

☞ Présence GQP / Coordination entre 06h30 et 19h30 (Du lundi au vendredi)

8. ACTIVITE :

Remarque :

SUD : Les informations de modifications horaires sont souvent transmises par les agents au service GQP. Qui peut renseigner et informer sur les changements d'horaires le service GQP ?

D° : Nous ne gérons pas les modifications horaires, la gestion est faite par le service CRMS/Trafic, dès qu'une information nous est transmise, elle est immédiatement transmise à ce service pour vérification et correction si besoin.

SUD : AC de juillet 2017, nous avons remarqué une ouverture des ventes OUIGO au départ de Strasbourg

FO : Effectivement, AC de 2020 entre 20 à 25% du trafic sera assuré OUIGO sur l'axe Strasbourg

D° : La seule information dont nous disposons, est un article de presse précisant que la SNCF entend passer de 12 à 35 le nombre de rames de OUIGO en circulation d'ici 2019, rien d'officiel.

Et un autre article publié le 09/05/2017, précisant le lancement de la ligne Rennes – Strasbourg.

SM : il y a des trajets OUIGO entre Strasbourg et Marne La Vallée.

FO : Quelle est la tendance de l'évolution de l'activité sur le périmètre ?

D° : Une diminution sur Sud Est Paris -2,10% en période C, et -2,85% en période D

Une augmentation sur l'Atlantique +13,08 en période C, et +17,53% en période D, cette augmentation est liée principalement à l'arrivée des courses IDTGV et de la LGV.

CGT : Nous n'avons pas remarqué les courses LUX / MSC sur les PHIG

D° : Normal, cette activité est sur les PHIG des agents de Marseille, elle sera assurée ponctuellement par les agents Messins.

CGT : Faites attention qu'il n'y ait pas trop de fonctions Marseille pour les Messins

D° : On parle de quelques fonctions laissées en touche qui seront assurées par les Messins

SUD : Nous constatons des problèmes en construction plannings liées aux restrictions médicales, et aux manques de matières sur les courts trajets permettant de souffler d'où le risque de créer plus de restrictions médicales, se basant de ses constats, nous demandons une réflexion à ce sujet.

D° : Tous les avis médicaux sont respectés. Lors des constructions, on peut comprendre que certaines fonctions « dites » pénibles se reportent sur les autres agents, on essaye de répartir équitablement le volume restant, nous n'avons pas d'autres moyens,

☞ La direction est tenue de respecter toutes les restrictions médicales.

Le volume d'activité sur certains sites ne permet pas toujours d'apporter une solution équitable entre les agents et de répondre aux avis médicaux.

Pour ce faire, la direction se réserve le droit de couper certaines courses afin de palier à ces demandes et de garantir une activité respectant les différentes prescriptions médicales

FO : Sur les rotations, les découchés Marseille ou Bordeaux n'apparaissent pas pour la délocalisation de Mulhouse

D° : Les rotations sont un aperçu global, lors de la construction des plannings, ce type de découchés sera pris en compte comme actuellement.

SUD : Pourquoi ne pas assurer le train du matin 2407 par le Strasbourgeois arrivant par le 1^{er} train

D° : Le temps de shuintage serait trop important

CFDT : En période C, le découché Marseille (6827Q/6898Q) la nuitée très courte, engendrera une réelle pénibilité

CGT : Notre position est claire, nous sommes contre ce type de découchés

D° : La SNCF a mis une 2^{ème} rame sur les trains 6827 et le 6898, du fait de la nuitée courte, nous proposons qu'il n'y ait pas plus d'UNE fonction par agent et par planning, et faire suivre ce découché par un repos, d'autre part, nous privilégions de laisser ce découché en touche le plus souvent.

SUD : Nous rejoignons la remarque de la CGT,

CFDT : Pourquoi l'agent est prévu en HLP sur le 12H55 ?

D° : Ce TGV n'était pas saisi dans la base aigle (International)

CGT : Malgré l'ouverture de la LGV à/c du 02/07/17, nous souhaitons maintenir les deux repos après l'ARJ Bordeaux et sur celui de Toulouse. La pénibilité est importante sur ces rotations.

OM : Nous maintenons sur la période du 02/07/17 au 09/12/17 les deux repos derrière ces fonctions le plus souvent possible, toutefois, l'activité à couvrir reste prioritaire.

CGT : Pouvez-vous faire la demande pour ouvrir le bar du 2535, nous avons un agent HLP qui rentre tous les jours sur ce train.

SM : Nous allons faire la demande auprès de l'axe.

9. Courses et lignes de base :

a) Lignes de base :

Période C 2017 : (02/07/2017 au 27/08/2017) :

→ L'activité estimée en ligne de base de Gare de l'Est est de : **87,80 ETP**

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

→ L'activité estimée en ligne de base de Gare de l'Est est de : **88,40 ETP**

b) Courses Prévisionnelles Par rapport à N-1 :

Période C 2017 : (02/07/2017 au 27/08/2017) :

- 97 courses pour l'axe Nancy / Remiremont et St Dié : + 0%
- 131 courses pour l'axe Mulhouse et Luxembourg : - 09,66%
- 135 courses pour l'axe Strasbourg et Colmar : + 3,85%
- 166 courses pour l'axe transversal : + 1,22%
- 28 courses au départ de PMP et PLY

Au total 557 courses BGV hebdo : + 3,92%

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

- 107 courses pour l'axe Nancy / Remiremont et St Dié : - 3,60%
- 134 courses pour l'axe Mulhouse et Luxembourg : - 13,55%
- 155 courses pour l'axe Strasbourg et Colmar : + 4.03%
- 130 courses pour l'axe transversal : + 0,00%
- 42 courses au départ de PMP et PLY
- **Au total 568 courses BGV hebdo : + 4.22%**

☞ Dans le cadre de l'optimisation des plannings, et pour éviter les croisements des HLP, certaines courses dédiées à Gare de l'Est peuvent être assurées par d'autres sites, et inversement.

10. Effectifs au 04 avril 2017 :

SAB	UO	Centre	Postés CDD	EFFECTIF POSTE			INDISPONIBLES			VALEUR ETP			% T.Partial
				Postés CDI	Dont T.P	Valide posté	INDISP	Dont T.P	INDISP ETP	TOTAL	Dont T.P	VALIDE	
P G E	PGE Metz		0,00	2	0	2	0	0	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00%
	PGE Paris PGE		4,00	47	11	41	6	1	5,80	44,34	8,34	38,54	23,40%
	PGE Strasbourg		0,00	51	3	47	4	0	4,00	50,39	2,39	46,39	5,88%
	PGE Mulhouse		0,00	4	0	4	0	0	0,00	4,00	0,00	4,00	0,00%
	PGE PNO Lille		0,00	5	5	5	0	0	0,00	3,49	3,49	3,49	100,00%
Total PGE			4,00	109	19	99	10	1	9,80	104,22	14,22	94,42	17,43%

Réponses direction aux remarques de la CGT (document joint au PV) :

Strasbourg :

La direction reste à l'écoute afin de trouver des solutions en planification tant sur la pénibilité que sur l'équité, le nombre de fonction à faible amplitude est limité (Fonctions sur Paris et Roissy) donc insuffisant pour palier à cette difficulté. Effectivement, c'est compliqué de répondre à ces restrictions sans impacter les autres agents, la couverture de l'activité reste une priorité, nous essayons de trouver des solutions acceptables, l'hypothèse de couper des courses longues n'est pas écartée.

Remarques :

Fonction N°36 (6827Q/6898Q) : Voir réponse page 5

Fonction N°7 (5450T/5445Q) : Nous privilégierons le positionnement 2 repos à la suite de cet aller/retour, malgré la baisse de l'amplitude, toutefois, l'activité à couvrir reste prioritaire.

Fonction N°87, 85, 86, 87 et 90, les agents auront la possibilité de rentrer plus tôt (Sur les rotations le HLP n'était pas encore saisi)

PS / FS :

Concernant la demande d'augmentation la FS à Strasbourg de 15 minutes, nous allons chronométrer le temps de la FS, sur une ou deux journées avant de se prononcer, dans l'immédiat, pas de changement. Sur la durée de la réserve, l'accord est respecté, nous précisons le calcul des temps de réserves qui est le suivant :

- 28 jours de plannings – 4 repos obligatoires = 24 jours
- 140H / 24 jours = 5,83 centièmes ou 05H50 minutes.

- Donc le temps de réserve peut s'échelonner en fonction des sites et des besoins.

Le terme HPR est utilisé lorsqu'un agent effectue un service BGV sur une partie du trajet, et que la l'autre partie se fait en HLP, dans ce cas ce HLP sera renommé HPR est prends la FS du BGV.

La fonction 9876 / 9898 (LUX/MSC) n'est pas sur le PHIG de GDE, mais elle sera assurée ponctuellement par les agents Messins, en fonction des périodes de congés des agents et des leurs disponibilités, à l'inverse, les agents Messins rattachés à Marseille peuvent effectuer des fonctions de GDE.

Annonce après Comité de travail :

Suite à de nouvelles informations de la SNCF sur la période D 2017, ci-dessous les rajouts de courses :

NUMERO			HORAIRES			CIRCULATIONS						
TRAIN		POS	DEPART	ARRIVEE	O / D	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
2217	Q	4	13:14	15:04	MZ					1		1
2201	Q	04	16:40	18:04	MZ					1		
2151	Q	04	12:28	13:59	NY					1		
2157	Q	04	18:13	20:44	NY							1
2471	Q	14	21:55	23:41	SG							1

NUMERO			HORAIRES			CIRCULATIONS						
TRAIN		POS	DEPART	ARRIVEE	O / D	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
2208	T	4	08:56	10:20	MZ	1						
2206	T	14	18:56	20:26	MZ					1		
2220	T	4	19:50	21:20	MZ					hr		
2164	Q	04	14:30	16:05	NY					1		
2105	T	14	17:16	18:46	NY							1
2066	Q	04	06:47	08:35	SG	1						
2050	T	04	07:19	09:05	SG	1						
2076	T	14	20:19	22:05	SG					1	1	
2470	Q	14	20:47	22:35	SG					1		

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

→ L'activité estimée en ligne de base de Gare de l'Est est de : **90,30 ETP**

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

- 111 courses pour l'axe Nancy / Remiremont et St Dié : - 0,00%
- 138 courses pour l'axe Mulhouse et Luxembourg : - 10,97%
- 160 courses pour l'axe Strasbourg et Colmar : + 7.38%
- 130 courses pour l'axe transversal : + 0,00%
- 42 courses au départ de PMP et PLY
- **Au total 581 courses BGV hebdo : + 6.61%**

Fin de séance 16 h 15 :